



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/412  
11 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 9 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Alija  
Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette  
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 9 avril 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République de Bosnie-Herzégovine

Une réunion s'est tenue aujourd'hui, sur l'initiative de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), à l'aéroport de Sarajevo entre les représentants du Gouvernement légitime de la République de Bosnie-Herzégovine et les représentants des insurgés serbes. Au cours de cette réunion, la FORPRONU a présenté un projet d'accord sur un cessez-le-feu de 14 jours s'étendant à tout le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine et l'arrêt immédiat des attaques contre la "zone de sécurité" de Gorazde.

La partie serbe a refusé de signer ce document tout en poursuivant ses attaques contre la zone de sécurité de Gorazde avec la même intensité. Nos forces défensives s'opposent à un ennemi militairement et techniquement supérieur. Autour de Gorazde, les villages sont en flammes et le nombre de victimes civiles s'accroît.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre sans plus attendre des mesures conformes à sa résolution 836 (1993).

Le Président

(Signé) Alija IZETBEOVIC

-----